

Délibération sur la répartition des moyens pédagogiques dans le cadre de la prochaine accréditation : modifications

La présente délibération a pour objet de modifier la dotation budgétaire globale que l'établissement consacrera à l'offre de formation soumise à accréditation pour la période 2022-2027.

Le travail sur les maquettes a amené à un certain nombre d'ajustements des enveloppes globales (votées par le CA) et des dotations par mention (votées par la CFVU).

Les maquettes sont désormais stabilisées.

ACCREDITATION 2022 – REPARTITION DES MOYENS PEDAGOGIQUES DE LICENCE ET MASTERS - Modifications

L'enveloppe globale pour les diplômes de Licences générales est modifiée de la façon suivante, par rapport au vote du CA du 11 mars (**modifications en rouge**)

	Mention = disciplinaire	Commune = non disciplinaire	
Fondamentaux			
Complémentaires	-spécialisation (module ou pluridisciplinaire) -préprofessionnalisation -accompagnement disciplinaire S2	Langues	17500
		Minerve	3000(-25h)
		Ouverture	3500
		Accompagnement S1	3500
		Sport	Env. à part
		TIC	2000
Total	94 553 h (à répartir entre mentions) - 744 h (L droit, AES, adm. publ.) - 30 h (L science politique)	29 500h (communes pour toute les mentions)	
	124 053 h au 11 mars [180 ects] → 123 254 h		

Masters :

Dotation globale après le vote du CA du 11 mars : 66647 HTD

+ ajout de 744h (reliquat L droit et administration publique)

+ ajout de 30h (reliquat L science politique)

+ ajout de 25h (reliquat Minerve)